

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 juin 2023

n° 065-23

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 22014 pour les travaux de vidange, remise en état et remise en service du digesteur 2 de l'usine de dépollution de Chambéry*

- date de convocation le 09 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 27

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Michel Camoz à Isabelle Dunod - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Michel Dyen

- conseillers excusés : 20

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Aurélie Le Meur - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 15 juin 2023

délibération n° 065-23

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 22014 pour les travaux de vidange, remise en état et remise en service du digesteur 2 de l'usine de dépollution de Chambéry**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle le marché n° 22014, relatif aux travaux pour la vidange, la remise en état et la remise en service du digesteur 2 de l'usine de dépollution de Chambéry, attribué au groupement d'entreprises Astradec / OTV France Services / Etandex.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un maximum de 2 000 000 € HT, conclu pour une durée de 15 mois à compter du 1^{er} juin 2022. Son montant global estimatif est de 1 429 268,25 € HT.

Un avenant est nécessaire, pour prendre en compte :

- une modification du montant estimé du marché : les quantités relatives à la vidange et l'évacuation des boues, constatées en fin d'opération, sont différentes de l'estimatif et doivent être réajustées,
- l'intégration de deux prix nouveaux : l'un pour stopper les infiltrations d'eau depuis la toiture du digesteur, constatées au décollement de la résine, l'autre pour l'inertage du digesteur suite aux travaux de réhabilitation.

L'incidence financière et la nouvelle répartition entre les cotraitants sont les suivantes :

Entreprises	Prestations	Montant HT et répartition initiale	Montant HT et répartition après avenant
Astradec	Vidange et nettoyage du digesteur, prétraitement et déshydratation des boues, gestion des filières boues et sous-produits de la vidange en filière agréée	714 182,25 €	712 587,98 €
OTV	Mise à l'arrêt et inertage du digesteur, travaux de réhabilitation et redémarrage	436 086,00 €	314 780,00 €
Etandex	Echaffaudage et travaux de résinage	279 000,00 €	114 170,00 €
TOTAL		1 429 268,25 €	1 141 537,98 €

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution, le règlement et la résiliation des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu l'accord-cadre n° 22014,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 22014 relatif aux travaux pour la vidange, la remise en état et la remise en service du digesteur 2 de l'usine de dépollution de Grand Chambéry,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **065-23**

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 22014 pour les travaux de vidange, remise en état et remise en service du digesteur 2 de l'usine de dépollution de Chambéry
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	20 juin 2023
Annexe(s) :	Avenant 1 au marché n° 22014

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230620-lmc1H29565H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29565H1

Date de transmission en Préfecture :	20 juin 2023
Date de réception en Préfecture :	20 juin 2023
Publication sur le site internet:	mardi 20 juin 2023